

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Serge KEBABTCHIEFF

COMITÉ DE RÉDACTION
RÉDACTEUR EN CHEF

Benoît LE GOEDEC, Sage-femme

SAGE-FEMME

Christine BUZENET, Sage-femme

CONCEPTION GRAPHIQUE

AGPA Éditions

12 rue du Quatre-Septembre
75002 Paris

Tél. 01 42 86 55 65 - Fax 01 42 60 45 35
agpaedit@wanadoo.fr

MARKETING ET PUBLICITÉ

Olivier PAUL-JOSEPH

elpea@eska.fr - Tél. : 01 42 86 55 79

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO

Gwenaëlle BEAU, Sage-femme

Adriano CATTANEO, Épidémiologiste retraité, ancien responsable de l'Unité de recherche sur les Services de Santé et de Santé Internationale - Centre de Santé Maternelle et Infantile, Trieste (Italie)

Cécile CHUNG, Caroline MÉNARD, Patricia LE GONIDEC, Observatoire des Médicaments, des Dispositifs Médicaux et de l'Innovation Thérapeutique d'Ile-de-France

Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français (CNGOF)

Jane MORTON, Pédiatre MD, Professeur émérite à l'Université de Stanford (E-U)

Frédéric ROUSSEL, Docteur en Pharmacie
Marie-Paule STÉPHAN, Conception, réalisation, suivi du numéro

FONDATEUR DE LA REVUE

JEAN OSSART

ÉDITION

elpea@eska.fr ; agpaedit@wanadoo.fr

ADMINISTRATION/ABONNEMENTS

adv@eska.fr

PUBLICITÉ: elpea@eska.fr

Éditions ESKA

12 rue du Quatre-Septembre
75002 Paris

Tél. 01 42 86 55 65 - Fax 01 42 60 45 35

<http://www.eska.fr>

Périodicité mensuelle 11 numéros par an.
Tous les mois sauf août.

Vente au numéro 8,50 euros

Tous droits réservés. Les articles et tableaux ne peuvent être reproduits qu'avec l'autorisation des auteurs et de la rédaction. Ceci recouvre : copie papier, intranet, internet, etc. L'ensemble des contributions constituant cette publication est la propriété exclusive des Éditions ESKA. Les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Revue adhérente au S.N.P.M., membre de la F.N.P.S.
Commission paritaire n° 0217 T 81395
Signataire de la Convention U.D.A. S.N.P.M.
Dépôt légal : Septembre 2016

ABONNEMENTS
DOSSIERS DE L'OBSTÉTRIQUE
Tél. 01 42 86 55 65 - Fax: 01 42 60 45 35
www.eska.fr - adv@eska.fr

SOMMAIRE

461 - AOUT-SEPTEMBRE 2016

02 TRIBUNE

Le numerus clausus
BENOÎT LE GOEDEC

05 REPORTAGE

E-Healf For Africa
Le numérique au service de
la santé des femmes et des
enfants en Afrique
BENOÎT LE GOEDEC



Photo: AMREF Flying Doctors

08 PUBLICATIONS

Tumeurs bénignes du sein
**RECOMMANDATIONS POUR
LA PRATIQUE CLINIQUE 2/2**
COLLÈGE NATIONAL
DES GYNÉCOLOGUES ET
OBSTÉTRICIENS FRANÇAIS
(CNGOF)

31 FICHE TECHNIQUE

Le sommeil de la femme
enceinte
GWENAËLLE BEAU

34 MANAGEMENT

Conciliation des traitements
médicamenteux en
établissement de Santé
CÉCILE CHUNG, CAROLINE
MÉNARD, PATRICIA LE GONIDEC

37 ACTUALITÉ/COMMUNIQUÉS

38 KIOSQUE

39 HISTOIRE

Du déplacement physique
au déplacement culturel :
l'influence de la culture
d'origine sur la maternité des
femmes migrantes
JÉRÔME JANICKI

43 AGENDA

43 FORMATIONS



17 DOSSIER L'ALLAITEMENT

18 Picasso et l'allaitement
JANE MORTON

21 Durée de l'allaitement
maternel exclusif
et introduction
d'une alimentation
complémentaire
ADRIANO CATTANEO

27 Lait maternel, lait artificiel
à quel sein se vouer ?
Pratique et travail sur
l'allaitement maternel en
pharmacie
FRÉDÉRIC ROUSSEL



LES ANNONCEURS

C2	INPES	05	Électronique Médicale de France	13	Grandir Nature	31	Almafil
C3, 03	Cooper			14	Laboratoire Vygon	33	Ysy Médical
C4	Medela	07	Dolphitonic	16	Matilia	35	Cooper

Encart jeté : Programme du congrès "Je suis la Sage-femme" 2016 - Association Je suis la Sage-femme

Photo de couverture ©Bananastock

Pour vous abonner, retournez-nous le bulletin en page 48.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 15 SEPTEMBRE 2016**L'Ordre des sages-femmes propose de réduire progressivement le numerus clausus à partir de la rentrée 2017.**

Face à la croissance soutenue du nombre de sages-femmes en exercice, la profession va devoir faire face à des difficultés d'accès à l'emploi, d'ores et déjà rencontrées par les jeunes diplômé(e)s. Conscient de cette problématique et des enjeux pour l'avenir, le Conseil national de l'Ordre des sages-femmes a réalisé une **étude sur les évolutions démographiques de la profession et souhaite qu'intervienne, à partir de la rentrée 2017, une baisse du numerus clausus étalée sur 5 ans et modulée par région.** Cette baisse permettra d'infléchir la croissance excessive des effectifs et de modérer l'amplification des disparités régionales.

Alors que l'effectif des sages-femmes actives a augmenté de plus de 70 % en vingt ans, le nombre de naissances a, quant à lui, évolué d'environ + 10 % dans le même temps. Le même constat peut être fait sur les femmes âgées de plus de 15 ans. Le rythme tendanciel de croissance des sages-femmes actives semble donc incompatible avec les perspectives de développement des besoins d'offre de sages-femmes et ceci malgré les nouvelles compétences acquises dernièrement (gynécologie de prévention, IVG...).

Confronté à cette situation démographique très particulière, le Conseil national de l'Ordre des sages-femmes exprime depuis plusieurs mois **une forte inquiétude quant à l'insertion des futurs diplômé(e)s sur le marché du travail et les conditions d'exercice de toute une profession.**

L'Ordre a donc réalisé une étude permettant de tracer l'évolution de la démographie des sages-femmes pour les dix prochaines années selon plusieurs scénarios. Dans l'objectif de modérer cette croissance excessive des sages-femmes actives, **les conclusions de l'étude préconisent une diminution du numerus clausus sur 5 ans avec une réduction d'environ 10 % pour la rentrée universitaire 2017.** Afin de limiter l'aggravation des disparités régionales déjà existantes, il conviendra d'envisager une baisse modulée par région, en tenant compte de différents indicateurs.

Ce sont les propositions que le Conseil national de l'Ordre des sages-femmes exprimera dans le cadre de sa participation, par voie consultative, à la procédure de fixation du numerus clausus, qui se tient généralement à la mi-octobre chaque année.

Pour Marie Josée Keller, Présidente du Conseil national de l'Ordre des sages-femmes, « *les difficultés à trouver un emploi que rencontreront les futures diplômées dans les années à venir vont fortement s'aggraver. S'il est trop tard pour faire obstacle à l'évolution déjà enclenchée, il nous apparaît en revanche nécessaire de nous engager en faveur d'une diminution du numerus clausus. Toute la profession doit en prendre conscience pour l'avenir de notre métier et ses conditions d'exercice* ».

Retrouvez l'étude sur le site :
www.ordre-sages-femmes.fr



Le numerus clausus

La proposition de réduction du numerus clausus des sages-femmes pose quelques interrogations. Tous les scénarii étudiés ne se font que sur des chiffres de démographie : démographie des sages-femmes, nombre de femmes ou de naissances, et de chiffre actuels statistiques, précarité des sages-femmes, actes effectués, installation libérale.

La proposition est donc faite en fonction de panoramas d'effectifs et non des besoins de la population.

Or, les données de santé doivent être les premiers éléments sur lesquels nous devrions nous appuyer pour cette évaluation. Quels sont les besoins des femmes ? L'exercice des sages-femmes répond-il à ces besoins ? Qu'en est-il des comportements sociaux et locaux de consommation de soins ?

Ces besoins diffèrent de plus d'un territoire à l'autre.

Si la projection montre un développement important de l'exercice libéral, il n'en reste pas moins que les femmes accouchent toujours très majoritairement à l'hôpital. Face au développement des difficultés psychiques postnatales, aux notions nouvelles de violence qui émergent (violence obstétricale), une décision sur la baisse du numerus clausus ne devrait-elle pas s'accompagner d'une réflexion profonde et transmise aux instances ministérielles, sur le paradigme des plans de périnatalité, ne prenant pas en compte la sécurité affective des femmes, gage des réductions des pathologies du travail et nécessitant une augmentation importante des sages-femmes en salle de naissance ?

La science maïeutique est aussi une spécialité à garde. Le temps de travail légal, les repos compensateurs ont-ils été pris en compte ? Bon nombre d'institutions ont du mal à assurer les gardes...

Jusqu'à alors il était difficile de démontrer une compétence d'un professionnel, dès lors que le diplôme était obtenu. Le changement récent du cursus des études de sages-femmes, le référentiel de compétences permet, de plus en plus, de montrer comment chaque sage-femme est qualifiée pour faire ce métier.

Et chaque sage-femme sera la sage-femme qu'elle a envie d'être en fonction des compétences qui lui correspondent. Toute sage-femme libérale, par exemple, ne fera pas tout acte. Toute sage-femme ne sera pas clinicienne mais chercheur, enseignante, manager...

Enfin, les engagements humanitaires et solidaires appellent les sages-femmes dans notre propre pays : nous ne pouvons ignorer les grands mouvements des populations et la crise migratoire, entraînant avec elle un nombre important de femmes en détresse et en situation de précarité. ■